

# MAIRIE DE LES ARCS

## Registre du Conseil Municipal

L'an deux mil dix le vingt cinq octobre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain PARLANTI, Maire

**Date de la convocation :** 19 octobre 2010

**PRESENTS** : Max CARZOLI, Nathalie GONZALES, Nadine BRONNER, Claudie CHAUVIN, Christophe FAURE, Martine PERRAUD, Jean-Claude KREISS, Guy BECCA VIN, Patrice BORSI, Marcel FLORENT, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Elisabeth PROST, Karine SAINT ETIENNE, Barbara BOURCET, Aurélie CALVO, Ludovic GIL, Stéphanie BRETAGNE, Philippe CANTAREL, Karine RIBARIC, Christine CHALOT FOURNET

**PROCURATIONS** : Stéphane CORBUCCI à Max CARZOLI, Jean-Louis DALBERA à Alain PARLANTI, Jean BRUNAUD à Claudie CHAUVIN, Damien LOMBARD à Nadine BRONNER, Céline CESAR à Christophe FAURE, Emilie GROSSI à Barbara BOURCET

**EXCUSE** : Thierry TEXTORIS

**PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE** : Adopté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR** : Adopté à l'unanimité

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Ludovic GIL

### ORDRE DU JOUR

10.05.83	Décision modificative n° 1 - Budget Commune
10.05.84	Attribution de subvention complémentaire - Moto Club de Boade
10.05.85	Attribution de subvention à la Fédération Nationale de Protection Civile
10.05.86	Modification des tarifs communaux pour l'année 2011
10.05.87	Modification de tarifs de logements communaux - Année 2011
10.05.88	Modification des tarifs pour l'année 2011 - Droits de place - Taxis
10.05.89	Modification des tarifs CLSH - Année 2011
10.05.90	Modification des tarifs pour l'année 2011 - Restaurant scolaire
10.05.91	Modification des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2011
10.05.92	Acceptation d'une cession à titre gratuit - Qut Guéringuiers
10.05.93	Vidéo surveillance - Demandes de subventions auprès du Conseil Général et Conseil Régional
10.05.94	Vidéo surveillance - Demande de subvention au FIPD
10.05.95	Approbation du contenu de la convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements
10.05.96	Modification du tableau des effectifs
	Questions diverses

# COMPTE RENDU

## 10.05.83 - Décision modificative n°1 - Budget Commune

Vu le budget primitif 2010 , les décisions modificatives et les engagements en cours,

**LE CONSEIL DECIDE** de procéder sur le budget 2010 , aux modifications budgétaires suivantes :

Chapi	Article	Programme	Ouverture
021	021 VIREMENT DE LA SECTION DE		255 940,00 E
13	1322 SUBV EQUIP.REGIONS NON	0010 ACQUISITIONS DE	182 939,00 E
20	205 CONCES.& DROITS SIMIL.,	0012 ACQ MATERIEL ET	14 000,00 E
21	2183 MATERIEL :BUREAU,INFOR-	0012 ACQ MATERIEL ET	29 700,00 E
21	21578 AUTRES MAT.& OUT.DE VOI RIE	0015 ACQ AUTRES MAT.&	14 000,00 E
	2158 AUT.INSTAL,MAT,OUTIL.TE	0015 ACQ AUTRES MAT.&	2 600,00 E
23	2313 CONSTRUCTION (D)	0112 CONSTRUCTION	10 000,00 E
13	1323 SUBV.EQUIP.DEPART. NON	0114 RECONSTRUCTION	456 800,00 E
23	2315 INSTALLATIONS, MAT. ET	0114 RECONSTRUCTION	825 379,00 E
011	6135 LOCATIONS MOBILIERES (D)		70 000,00 E
	61522 ENTRET.& REPAR :BATIMEN T (D)		50 000,00 E
	61523 ENTRET.& REPAR :VOIES &		5 000,00 E
	6227 FRAIS D'ACTE/CONTENTIEU X (D)		45 000,00 E
	6228 REMUN.INTERMED.& HONOR.		70 000,00 E
	6283 FRAIS:NETTOY.DES LOCAUX (D)		10 000,00 E
023	023 VIREMENT à SECT.INVESTI		255 940,00 E
74	74718 PART.ETAT -AUTRES (R)		56 640,00 E
	7472 PARTICIP. - REGIONS (R)		83 000,00 E
	7473 PARTICIP. -DEPARTEMENT (R)		16 300,00 E
	7478 PART.-AUT.ORGANI.PUBLIC S (R)		350 000,00 E
		TOTAL INVESTISSEMENT	895 679,00 E
		TOTAL INVESTISSEMENT	895 679,00 E
		TOTAL FONCTIONNEMENT	505 940,00 E
		TOTAL FONCTIONNEMENT	505 940,00 E

**Vote** : 3 abstentions (S. BRETAGNE, K. RIBARIC, P. CANTAREL), 25 Pour

## 10.05.84 - Subvention au Moto Club Boade

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association Moto Club Boade organisera le 12 décembre 2010, la finale de la ligue Championnat de Provence de trial sur la commune, au Quartier Saint Jean.

Afin d'équilibrer les budgets et de réaliser une belle animation, l'association sollicite une subvention de 2000 € auprès de la commune.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal délibère et décide :

DE VOTER une subvention de 2000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**VOTE** : Unanimité

#### 10.05.85 – Attribution de subvention à la Fédération Nationale de Protection Civile

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que considérant l'aide apportée par la Fédération Nationale de Protection Civile lors des inondations du 15 juin dernier, il est proposé de leur apporter une aide sous forme de subvention leur permettant d'alléger les frais inhérents aux déplacements des équipes de bénévoles et moyens engagés.

En effet, ces frais s'élèvent à 35 000€ pour l'aide apportée aux communes des Arcs, Le Muy, Taradeau, Figanières et Roquebrune. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 700 € à la Fédération Nationale de Protection Civile.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal délibère et décide :

DE VOTER une subvention de 700 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**VOTE : Unanimité**

**Commentaires :**

Mmes RIBARIC et BRETAGNE souhaitent savoir si le montant de la subvention a été fixé par la Fédération et s'il est possible de l'augmenter. M. le Maire répond qu'il a été estimé par la Commune, en attendant les comptes de l'association, toutefois, une subvention supplémentaire reste envisageable.

#### 10.05.86 – Modification des tarifs communaux

Monsieur le Maire propose la modification des tarifs communaux, comme stipulé dans le tableau ci-dessous à compter du 01/01/2011.

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Château Morard	avec cuisine	390,00 €
	sans cuisine	315,00 €
	cas particulier	160,00 €
Espace Hugony / jour	365,00 €	370.00 €
Sono	42,00 €	43.00 €
Camion à l'année / jour	5,20 €	5.30 €
Droit de place / ml	1,35 €	1.37 €
Camion outillage linge de maison / jour	36,00 €	37.00 €
Terrasse m <sup>2</sup>	20,00 €	20.00 €
Forain manège	1 <sup>ère</sup> catégorie / jour	32,00 €
	2 <sup>ème</sup> catégorie / jour	16,00 €
	3 <sup>ème</sup> catégorie / jour	12,00 €
Petit cirque de plein air	20,00 €	20.50 €
Petit cirque avec chapiteau	36,00 €	36.50 €
Grand cirque de plein air	159,00 €	161.00 €
Grand cirque avec chapiteau	318,00 €	322.00 €

**VOTE : Unanimité**

#### 10.05.87 - Modification des tarifs des logements communaux

Monsieur le maire propose la modification des tarifs mensuels des logements communaux, suivant l'indice de référence des loyers comme stipulé dans le tableau ci-dessous.

L'indice de référence des loyers remplace depuis le 01/01/2006 l'indice du coût de la construction qui servait depuis 1953 à calculer l'augmentation annuelle des loyers. Cet indice publié trimestriellement par l'INSEE est fixé à 118,26 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010. Cela représente une augmentation de 1.31% environ.

Les tarifs stipulés dans le tableau ci-dessous seront donc appliqués au 01/01/2011

	2010	2011
Appartements	180.32 €	182.68 €
Appartements Rue de la République	281.00 €	284.68 €
Appartement Rue de L'Horloge	119.62 €	121.19 €
Appartement Rue de la Motte	196.52 €	199.09 €
Garages à l'année	453.23 €	459.17 €
Chauffage	79.77 €	80.81 €
Eau chaude	46.22 €	46.83 €

**VOTE : Unanimité**

#### 10.05.88 - Modification des tarifs de droit de place : taxis

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le tarif appliqué aux emplacements étant resté inchangé durant de nombreuses années, une évolution annuelle est envisagée.

Il s'agit d'appliquer cette évolution, sachant qu'en 2010 le prix par emplacement et par an a été fixé à 50 €.

Il propose donc de fixer le prix de l'emplacement à 60 € par an pour l'année 2011.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal délibère et décide d'appliquer ce nouveau tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**VOTE : Unanimité**

#### 10.05.89 - Modification des tarifs du CLSH

La Commune gère le centre de loisirs sans hébergement en régie directe.

Aussi, il convient de délibérer sur les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, selon la grille annexée à la présente délibération.

Revenus imposables y compris Allocations familiales	Tarif 1 enfant/jour	Tarif 2 enfants/jour	Tarif 3 enfants/jour
<i>En euros</i>	<i>En euros</i>	<i>En euros</i>	<i>En euros</i>
Jusqu'à 760,00	4,80	4,80	4,80
De 761 à 1.200	8,10	7,55	5,80
de 1.201 à 1.600	9,35	8,70	7,00
de 1601 à 2000	11,00	9,85	7,55
2001 et +	12,45	11,35	10,35

**VOTE : 1 abstention (Mme CHALOT FOURNET), 27 Pour**

**Commentaires :**

Mme CHALOT FOURNET souhaite s'abstenir sur les 3 délibérations relatives au quotidien des familles suite à la décision d'augmenter les tarifs, même faiblement.

Mme GONZALES explique que le prix comprend les animations et sorties, le repas de midi, la collation du matin, le goûter, les salaires du personnel... Mme BRETAGNE souligne que le service rendu est peu cher, celui d'une nourrice s'élevant à environ 45€ / jour.

**10.05.90 - Modification des tarifs du restaurant scolaire**

Le décret N°2006-753 du 29 Juin 2006 abroge le décret N° 2000-672 du 19 Juillet 2000 et introduit de nouvelles dispositions en matière de prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Les maires ont désormais la charge de fixer librement les tarifs de la restauration scolaire. Ces prix, conformément à l'article 2 du décret ne peuvent cependant être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant de ce service.

Le coût des denrées par usager en 2009 était de 1.77 €, hors personnel, investissement..... Le coût du repas par usager en 2010 ne sera calculé qu'après clôture des comptes.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal propose d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 comme suit :

ANNEE 2010		ANNEE 2011	
ELEVES	2,23 €	ELEVES	2,26 €
ENSEIGNANTS	4,51 €	ENSEIGNANTS	4,57 €

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire,

DECIDE de fixer les tarifs du restaurant scolaire comme ci-dessus

**VOTE : 1 abstention (Mme CHALOT FOURNET), 27 Pour**

### 10.05.91 - Modification des tarifs de l'accueil périscolaire

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011, les tarifs de l'accueil périscolaire sont modifiés comme suit :

ANNEE 2010	ANNEE 2011
0,97 € la demi-heure	0,99 € la demi-heure

Toute demi-heure commencée est due.

**VOTE : 1 abstention (Mme CHALOT FOURNET), 27 Pour**

### 10.05.92 - Acceptation d'une cession à titre gratuit

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de créer la voie n° 8 deux sociétés ont été sollicitées afin de rétrocéder gratuitement à la Commune les parcelles nécessaires à l'élaboration de cette voie.

Ainsi,

- la SARL BARTOLINI a accepté de céder gratuitement trois parcelles cadastrées section C n° 2410,2411 et 2412 mesurant respectivement 135 m<sup>2</sup>, 81 m<sup>2</sup> et 68 m<sup>2</sup>.
- la SARL GEF a cédé une parcelle cadastrée section C 2409 d'une superficie de 44 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal est sollicité pour accepter ces cessions gratuites et autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les cessions gratuites des parcelles cadastrées Quartier Guéringuier, section C n° 2409, 2410, 2411,2412 pour 328 m<sup>2</sup>
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**VOTE : Unanimité**

**Commentaires :**

Mme BRETAGNE demande s'il s'agit d'une compensation. M. le Maire répond par la négative, en effet, certains opérateurs pensent s'attirer de bonnes grâces en agissant ainsi, mais les permis de construire sont instruits par la C.A.D. et respectent le règlement.

Il existe d'autres projets nécessitant la création de la voie n°8, pour certaines opérations, les promoteurs se proposent donc d'inclure une partie de sa réalisation dans leur projet.

### 10.05.93 - Demandes de subventions : Installation d'un système de vidéosurveillance

La commune s'est déjà dotée d'un système de vidéosurveillance sur trois sites particulièrement sensibles. Elle entend dans un premier temps apporter quelques modifications au système déjà installé et poursuivre ces installations sur différents points de la commune.

La modification concerne la Place du Général de Gaulle, le Parking de la Gare et le parking de l'Espace Jauffret. Les nouveaux sites à équiper au nombre de 10, sont :

- De la place du Général de Gaulle au Boulevard Gambetta. Le système permettra la surveillance de l'accès à la Place du Général de Gaulle, le Boulevard Gambetta et la Rue de la République.
- Le parking du vieux cimetière afin de surveiller l'accès aux cimetières, le parking situé devant l'ancien cimetière et la Rue Guillaume Olivier.
- Le parking du nouveau cimetière qui permettra de surveiller le parking lui-même, l'accès au cimetière et la Rue du Thélon.
- La Place Paul Simon pour surveiller l'accès à la place et le parking.
- Le parking du Réal afin de surveiller les accès et le parking

- L'office du Tourisme permettra de surveiller le Théâtre du Réal, la Ballade en Réal, la façade de la Poste et l'arrière du bâtiment de l'office du tourisme.
- La Place du 11 Novembre pour surveiller l'accès, la Place et le parking.
- La Place Soldani afin de surveiller l'accès et le parking.
- Le parking Espace Jauffret afin de surveiller l'accès et le parking.
- L'intersection Rue de la Gare/Avenue des 13 Lorguais qui permettra la surveillance des parkings P1 et P2 de la gare, le parking ouvert à la libre circulation devant l'Hôtel-restaurant Carlos, l'Avenue des 13 Lorguais, la Rue de la Gare et le Boulevard Jean Jaurès .

L'investissement que représente ces modifications et installations étant assez important il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles auprès de l'état, du Conseil régional et du Conseil Général.

**VOTE : Unanimité**

**10.05.94 – Demande de subvention au Fond interministériel de Prévention de la Délinquance : modification et installation d'un système de vidéosurveillance**

Au cours de l'année 2009, la Commune s'est dotée d'un système de vidéosurveillance sur trois sites particulièrement sensibles.

Le Maire rappelle les termes de la délibération n° 08.10.120 du 15 octobre 2010 qui précise la nécessité de ces modifications et nouvelles installations et fixe la possibilité de demander des subventions, le projet étant assez coûteux.

Le montant estimatif des travaux selon devis en date de juin 2010, s'élève à 83 116 € H.T. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

FIPD	41 558 € (50%)	
<u>Autofinancement</u>	<u>41 558 € (50%)</u>	
TOTAL H.T.	83 116. 00 €	
<u>T.V.A. (19.6%)</u>	<u>16 290.74€</u>	
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>99 406.74 €</b>	<b>arrondi à 99 407 €</b>

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire :

- Adopte le projet de modification et d'installation sur de nouveaux sites de la vidéosurveillance pour un montant estimatif hors taxes de 83 116 €,
- Approuve le plan de financement prévisionnel sus visé,
- Sollicite une subvention auprès du Fond interministériel de prévention de la délinquance de 41558 €

**VOTE : Unanimité**

**10.05.95 – Approbation du contenu de la convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements**

Une délibération a été adoptée, le 19 décembre 2007, afin de poser le principe d'élaboration d'une convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements entre Les Arcs et Taradeau, et afin de mandater le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

La convention soumise à l'approbation du conseil municipal règle l'organisation et le financement de cette nouvelle police intercommunale.

Afin de finaliser ce partenariat, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les modalités contenues dans cette convention

-Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention

**VOTE : Unanimité**

**10.05.96 - Modification du tableau des effectifs**

Le tableau du personnel tel qu'il est, ne correspond plus aux besoins de la collectivité.

- 2 agents ont été proposés comme agent de maîtrise à la promotion interne : +2
- Le grade de Chef de police maintenu à titre transitoire par le décret 2006-1391 du 17 novembre 2006, article 27, n'a plus lieu d'être puisqu'il y a 1 chef de service de PM : -2

Le nouveau tableau des effectifs se présente donc ainsi :

EMPLOIS	AUTORISES PAR C.M.	POURVUS	NON POURVUS
<b>EMPLOIS PERMANENTS : TITULAIRES-STAGIAIRES -</b>			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
DGS (emploi fonctionnel)	1	1	0
Attaché territorial	2	2	0
Rédacteur chef	2	1	1
Rédacteur	4	2	2
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	7	3	4
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	18	16	2
TNC (27 heures)	1	1	0
<b>Sous total</b>	<b>38</b>	<b>29</b>	<b>9</b>
<b>POLICE MUNICIPALE</b>			
Chef de service de PM Classe Sup	1	0	1
Chef de service PM Classe Normale	1	1	0
Brigadier chef ppal	2	1	1
Brigadier	1	1	0
Gardien	4	3	1
<b>Sous total</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE PATRIMOINE</b>			
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1 (TNC)	0	1
<b>Sous total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	2 (TC) 1 (TNC)	2 1	0 0
<b>Sous total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
EMPLOIS	AUTORISES PAR C.M.	POURVUS	NON POURVUS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Technicien Territorial Principal	1	0	1
Agent Maîtrise principal	3	1	2
Agent de Maîtrise	5	3	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	3	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	3	3
Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	7	7	0
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	44 1 TNC	41 1	3 0
<b>Sous total</b>	<b>71</b>	<b>59</b>	<b>12</b>
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>			

Puéricultrice	1	0	1
Educateur territorial Jeunes Enfants	1	1	0
Auxiliaire de Puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0
Adjoint territorial d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0
<b>Ss total Sanitaire et Sociale</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL TITULAIRES</b>	<b>131</b>	<b>104</b>	<b>27</b>
<b>NON TITULAIRES</b>			
<b>SAISONNIERS – OCCASIONNELS –CLSH</b>			
Adjoint d'animation territorial	12	1	11
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES</b>			
Contrôleur de travaux principal	1	1	0
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	9	1	8
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	20	13	7
<b>STRUCTURE MULTI-ACCUEIL</b>			
Educateur Jeunes Enfants	1	1	0
Adjoint d'animation territorial	3	1	2
Auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Médecin	1	1	0
Infirmière	1	1	0
<b>TOTAL contrats</b>	<b>49</b>	<b>20</b>	<b>29</b>
<b>APPRENTIS</b>			
structure multi-accueil	1	1	0
service technique- espaces verts	1	1	0
<b>CONTRAT AIDÉ</b>			
CAE PASSERELLE	1	1	0
<b>TOTAL apprentis+CAE</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>183</b>	<b>127</b>	<b>56</b>

**VOTE : Unanimité**

**Commentaires :**

Mme BRETAGNE demande s'il s'agit de création de postes. M. le Maire explique qu'il s'agit d'évolution de carrière, il n'y a pas d'augmentation de personnel.

Mme CHALOT FOURNET pense que l'avancement par promotion interne est très positif.

**Questions diverses :**

Mme BRETAGNE demande la date du prochain conseil municipal. M. le Maire répond qu'il est prévu pour la semaine du 13 décembre.

Mme CHALOT signale un problème de positionnement du feu rouge quartier la Valette. Il est pris acte.

La séance est levée à 19h30.